

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU MORBIHAN**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Morbihan est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés dans le Morbihan a connu une nouvelle diminution de 18,54 % sur un an (1885 dossiers contre 2314 en 2015), qui s'inscrit dans la tendance tant régionale (-12,2 %) que nationale (-10,6 %). La part des redépôts (c'est-à-dire les dossiers déposés par les personnes qui ont déjà par le passé, sollicité la Commission de surendettement) a augmenté de 5.25 points en passant de 42.26 % en 2015 à 47.51 % en 2016. La tendance régionale s'établit à 46 %, supérieure à celle observée en France 45 %. La prévention des redépôts restera un axe prioritaire du secrétariat de la commission en 2017.

Recevabilité et orientation

92 % des dossiers ont été déclarés recevables. Cette proportion est plus faible que celle de la Bretagne (94,6 %) et légèrement inférieure à celle observée en France (93 %). Par rapport à 2015, la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire diminue de 4.95 %. La procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire reste peu utilisée (5 dossiers en 2016, identique à 2015). Au total, 31.64 % des dossiers traités ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel (contre 35,51 % en Bretagne et 36,05 % en France).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Dans la procédure dite « classique » (hors rétablissement personnel) la part des dossiers en phase amiable est inférieure à la région mais reste légèrement supérieure à la tendance nationale : 12,68% de plans conventionnels contre 14,76 % en Bretagne et 10,74 % en France. Cette différence s'explique pour partie par une proportion plus élevée de propriétaires dans les ménages surendettés du Morbihan par rapport au niveau national.

725 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation d'effacement de dettes sans liquidation judiciaire en 2016 contre 763 en 2015 (-4.98%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2016, le taux de solutions pérennes est légèrement inférieur aux niveaux régional (79,96%) et national (82,04%) en s'établissant à 78.16 %. Une amélioration de cet indicateur permettrait de limiter les redépôts de dossier pour les années futures.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Échanges sur les pratiques respectives 20/06/2016 : Tribunaux de Vannes et Lorient 29/11/2016 : Participation à une commission de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	1 réunion prise de contact 3 participations à la CCAPEX Réunions sur le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (3 réunions)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	8 Réunions pour 113 travailleurs sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	-
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	3 réunions pour 21 personnes CRESUS, Secours catholique, ADIL 56
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3	Rencontre avec un bailleur social pour expliquer la procédure de surendettement (3 participants) DDFIP : intervention à la convention manager (80 personnes) Formation d'un contrat aidé pour la sous-préfecture de Pontivy
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5	2 interventions au lycée Notre Dame de Menimur à Vannes (74 étudiants), 1 action auprès de l'école Askoria à Lorient (50 étudiants). Participation au Forum entreprises UBS Vannes 11/2016 et à une action spécifique sur le recrutement en 12/2016.

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

Réunion de juin 2016 : L'objectif principal de cette concertation visait l'évolution législative intervenue le 1^{er} juillet 2016 qui autorise le déplaçonnement des mesures pour permettre la sauvegarde de la résidence principale. Échanges sur les pratiques respectives.

Novembre 2016 : Participation des juges et greffiers des tribunaux de Vannes et Lorient à la commission de surendettement. Échanges sur les pratiques respectives.

Perspectives 2017 : participation des gestionnaires de la Banque de France aux audiences des tribunaux de Vannes et Lorient.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Contacts réguliers pour les demandes de suspension d'expulsion locative.

Prise de contact avec la CCAPEX pour la participation de la Banque de France aux réunions.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

8 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 113 travailleurs sociaux.

Ces pratiques devraient se développer en 2017.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

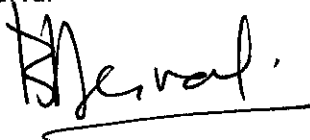
- Courriers non réclamés,
- La production de mandats de vente,
- Mise en place des mesures (accompagnement social et budgétaire),
- Sollicitations directes de la part des notaires préalablement aux ventes immobilières concernant les biens de personnes en situation de surendettement alors qu'il appartient au débiteur de solliciter l'autorisation du Juge ou de la Commission avant de procéder à un acte de disposition de son patrimoine.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Contestations et recours très réguliers d'un bailleur social.

Vannes le 21 février 2017,

Le Secrétaire de la Commission
Brigitte Derval



Le Président de la Commission
Raymond Le Deun



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1 885	2 314	-18,54%
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	258	318	-18,87%
• dont proportion de redépôts	47,51%	42,26%	5,25 pts
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	8,43%	6,17%	2,26 pts
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1 817	2 200	-17,41%
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1 707	2 025	-15,70%
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	237	248	-4,44%
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	52,26%	53,43%	-1,17 pts
Dossiers irrecevables (A)	152	209	-27,27%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1 749	2 037	-14,14%
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	725	813	-10,82%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1 024	1 224	-16,34%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	730	768	-4,95%
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	725	763	-4,98%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	5	5	/
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1 198	1 107	8,22%
Plans conventionnels conclus	295	291	1,37%
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	175	168	4,71%
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	39	49	-20,41%
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	154	158	-2,53%
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	49	51	-3,92%

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	903	816	10,66%
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	14	10	40,00%
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	19	13	46,15%
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	15	5	200,00%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	638	583	9,43%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	301	290	3,79%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	223	242	-7,85%
Autres sorties (E)	23	11	109,09%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2 326	2 337	-0,47%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	0	5	/
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1 085	735	47,62%

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données Morbihan	Données Bretagne	Données France
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11,35%	9,59%	10,87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	31,64%	35,51%	36,05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12,68%	14,76%	10,74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	11,39%	10,55%	12,26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	27,43%	24,75%	25,56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	5,50%	4,85%	4,52%
Taux de solutions pérennes	78,16%	79,96%	82,04%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Données de la Commission :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	57 775,21 €	1 552	7 179	74,64%	37 226,30 €	91,40%	4,63
dont Autres dettes financières	1 410,01 €	1 065	1 391	1,82%	1 323,96 €	62,72%	1,31
dont Dettes financières consommation	25 746,75 €	1 388	5 134	33,26%	18 549,53 €	81,74%	3,70
dont Dettes financières immobilières	30 618,45 €	302	654	39,55%	101 385,58 €	17,79%	2,17
Dettes de charges courantes	7 171,43 €	1 412	6 321	9,26%	5 078,92 €	83,16%	4,48
Autres dettes	12 461,32 €	1 022	2 405	16,10%	12 193,07 €	60,19%	2,35
Endettement global	77 407,96 €	1 698	15 905	100,00%	45 587,73 €	100,00%	9,37

Données de la région :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	253 920,30 €	7 207	32 694	77,67%	35 232,45 €	89,43%	4,54
dont Autres dettes financières	6 254,60 €	4 693	5 995	1,91%	1 332,75 €	58,23%	1,28
dont Dettes financières consommation	115 408,82 €	6 389	23 683	35,30%	18 063,67 €	79,28%	3,71
dont Dettes financières immobilières	132 256,88 €	1 374	3 016	40,46%	96 256,83 €	17,05%	2,20
Dettes de charges courantes	33 104,10 €	6 688	29 348	10,13%	4 949,78 €	82,99%	4,39
Autres dettes	39 890,64 €	4 895	11 557	12,20%	8 149,26 €	60,74%	2,36
Endettement global	326 915,04 €	8 059	73 599	100,00%	40 565,21 €	100,00%	9,13